



Rapport moral et financier

Exercice 2021

ANDECAM

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANDECAM	4
II. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES CONTRATS SOUSCRITS PAR L'ANDECAM	6
1. Les adhérents de l'ANDECAM face au marché en 2021	6
2. Analyse des adhésions aux contrats souscrits par l'ANDECAM et des flux en 2021	6
3. Récapitulatif des frais prélevés sur les principaux contrats ouverts à la commercialisation	7
4. Rémunérations allouées sur l'exercice 2021	8
5. La commercialisation et la gestion administrative des contrats	9
6. Questions, réclamations et contentieux	9
7. Les contrats fermés et les nouveaux contrats ouverts à la commercialisation en 2021	9
8. Les modifications apportées aux contrats en 2021	9
III. EXAMEN DE LA GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR	13
IV. COMPTES DE L'EXERCICE 2021	14
ANNEXES	17

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le 08 juin 2022, se tient à Nantes l'Assemblée générale de l'Association Nationale des Déposants du Crédit Agricole Mutuel - ANDECAM à laquelle vous avez été invités à participer par convocation individuelle.

Cette année, la participation à l'Assemblée générale de l'ANDECAM évolue et il vous est dorénavant possible d'exprimer votre vote, de faire part de votre participation à notre réunion ou de donner pouvoir, directement par voie électronique sur le site de vote dédié www.ag-andecam.webvote.fr.

Les contraintes de la crise sanitaire que nous connaissons depuis deux ans à présent nous ayant empêché par deux fois de pouvoir nous réunir, l'ANDECAM a en effet travaillé durant l'année écoulée à la mise en place d'une solution de vote digitale de façon à pouvoir permettre à chacun de s'exprimer quant à la vie de notre association et à ses orientations

Nous espérons que la mise en œuvre de cette solution, innovante pour l'ANDECAM parce que favorisant la participation de tous les adhérents à la vie de l'association, rencontrera un franc succès.

Si toutefois notre Assemblée ne pouvait encore se tenir en présentiel, nous vous en avertirions par un message posté sur notre site internet.

D'autres évènements malheureux ont également marqué la vie de notre association. Philippe Cormary, administrateur honoraire, nous a quitté brutalement au cours de l'été 2021. En janvier 2022, Henri PAVIE, président honoraire de l'ANDECAM et administrateur nous quittait également. C'est sous son impulsion que notre association est allée à la rencontre de ses adhérents en organisant des assemblées tant sur Paris qu'en province. Il avait également permis d'instaurer avec l'assureur de nos contrats des relations constructives et exigeantes.

Il nous paraît important de leur rendre hommage.

Vous avez adhéré à l'ANDECAM en souscrivant un contrat d'assurance de personne : votre association est l'interlocuteur de l'assureur (PREDICA, PACIFICA), notamment lorsqu'il s'agit de faire évoluer le contrat. Elle suit également le contexte financier et réglementaire dans lequel l'assurance évolue et s'assure de la solidité financière de l'assureur avec qui elle a souscrit des contrats.

Le Conseil d'administration de l'ANDECAM veille à préserver l'intérêt des adhérents. Il se réunit très régulièrement avec votre assureur pour :

- suivre les perspectives des marchés financiers dans un contexte de taux bas,
- échanger sur les principes de gestion financière adoptés et mis en œuvre par PREDICA l'assureur des contrats souscrits par notre association,
- étudier les modifications utiles et opportunes à apporter aux contrats, cette étude pouvant conduire à des refus, des ajournements, des acceptations sous conditions ou bien à des acceptations sans condition. Mais il convient de rappeler que conformément à la Loi du 9 décembre 2016 et au Décret du 9 mai 2017 sur les contrats d'assurance vie, l'Assemblée générale a seule qualité pour autoriser la modification des dispositions essentielles.

Le Conseil d'administration de l'ANDECAM se tient informé des mesures prises par l'assureur dans la rémunération de ses contrats.

Nos ressources sont modestes car l'association a vocation à équilibrer son fonctionnement et non pas à constituer d'importantes réserves. Les cotisations sont donc toujours très faibles (quelques centimes d'euros par an et par contrat). Leur prélèvement aurait un coût bien supérieur à leur montant, c'est pourquoi, comme par le passé, c'est l'assureur qui abandonne ces quelques centimes sur ses frais de gestion.

Je souhaite, au nom du Conseil d'administration, remercier les adhérents présents qui participent à notre Assemblée générale, ceux qui nous ont adressé leurs pouvoirs, et ceux qui pour la première fois ont exprimé leur vote en ligne, témoignant ainsi tout l'intérêt qu'ils portent à notre association.

Jean DUCHENE
Président du Conseil d'administration

*Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de l'ANDECAM du 09 mars 2022.
Il est établi pour les adhérents de l'ANDECAM réunis en Assemblée générale le 08 juin 2022.*

I. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANDECAM

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2021 : 12 membres

Nom	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Date d'entrée au Conseil d'administration
Jean DUCHENE Président	Retraité	Ancien Directeur Général de Caisses régionales du Crédit Agricole Directeur Général de Crédit Agricole Titres jusqu'en 2006	2010
Georges REVOLIER Vice-Président	Administrateur AGRICA – CCPMA	Ancien Directeur Général de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Corse	2015
Henri PAVIE Président d'honneur	Retraité	Directeur Général de Caisses régionales de Crédit Agricole jusqu'en juin 2003	1989
Richard DANIEL Administrateur	Retraité	Notaire Membre de la commission départementale de surendettement	2009
Vincent DELATTE Administrateur	Président de la Caisse Locale Innovation à la CR Champagne-Bourgogne	Président de la CR de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne	2020
Martine DELOBELLE Administratrice	Retraitée	Directrice Générale d'une entreprise privée Ancienne infirmière en réanimation	2018
Elisabeth EYCHENNE Administratrice	Retraitée	Directrice Générale de la CR de Crédit Agricole Franche-Comté jusqu'en juin 2020	2021
Daniel GONZALEZ Administrateur	Retraité	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002	2004
Chantal GUEDON Administratrice	Retraitée	Directeur à la Banque de France Conseiller syndical à la Banque de France	2014
Brice LEIBUNDGUT Administrateur	Retraité	Secrétaire Général de PREDICA en charge des fonctions des risques, juridique et conformité jusque fin 2016	2020
Christophe NOEL Administrateur	Retraité	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie	2017
Jean VECCHIERINI de MATRA Administrateur	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Administrateur - Directeur Général de SOCAPI (compagnie d'assurance vie du CIC) jusqu'en 2002	2004

Les pouvoirs de direction sont exercés par un Conseil d'administration composé de 12 administrateurs dont un Président parmi lesquels :

- des adhérents de l'ANDECAM (clients du Crédit agricole),
- des experts (professionnels de l'assurance, financiers),
- des membres ou des retraités du Crédit Agricole.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois les 20 janvier, 10 mars, 20 mai, 17 septembre et 10 novembre.

Ont été au cœur des débats :

1. Les produits :

- . La négociation des garanties des nouveaux contrats et des contrats existants,
- . Les caractéristiques des supports financiers à intégrer sur les contrats existants,
- . La qualité des bagages commerciaux tant à destination des assurés que des distributeurs,
- . La clarté et transparence des documents contractuels.

Au cours de l'année 2021, le Conseil s'est mobilisé sur un projet présenté par l'assureur, induit par le cantonnement de ses fonds propres, et qui consiste à accorder une Participation aux bénéfices contractuelle aux contrats qui n'en avaient pas. Ce projet fera l'objet de détails dans le rapport annuel de l'exercice 2022 mais il doit en être dit quelques mots dans ce rapport consacré à l'exercice 2021.

La clause de participation aux bénéfices qui figure dans les contrats souscrits par l'ANDECAM reproduit les règles édictées par le code des assurances. L'assureur de ces contrats, PREDICA, ne différencie pas les actifs adossés à ses fonds propres et à la prévoyance, des actifs adossés aux contrats d'assurance vie qui participent aux bénéfices.

L'instauration de règles comptables internationales (IFRS 9 et 17) a induit la séparation des actifs entre fonds propres et prévoyance et actifs adossant les contrats d'assurance vie ayant une clause de participation aux bénéfices.

L'assureur a proposé pour ces contrats une clause qui se superposait à la règle légale de participation aux bénéfices (PAB) en instaurant une clause contractuelle basée sur les résultats financiers du canton des actifs adossés à ces contrats. Le canton adossé aux engagements de l'assureur regroupera tous les engagements ayant une clause de PAB, à l'exception des contrats de retraite.

La proposition était trop technique pour que le Conseil d'administration puisse en prendre seul la mesure et il a décidé de se faire assister par un cabinet indépendant de l'assureur. Le Conseil a désigné le Président, le Vice-président et un administrateur pour choisir un cabinet et pour lui poser deux questions :

- o Vérifier que le droit des assurés au regard de la clause actuelle de PAB, est préservé par la nouvelle clause proposée
- o Vérifier, dans la mise en place du cantonnement des actifs, l'équité du partage d'actifs entre le fonds adossant les engagements des contrats d'assurance de type épargne et rente et les fonds adossant les fonds propres et la prévoyance.

C'est donc au cours du mois d'octobre 2021 que le cabinet d'actuaire a été choisi à la suite d'un appel d'offres. Il s'agit du cabinet OPTIMIND. Il a présenté ses conclusions au Conseil le 19 janvier 2022. Ses conclusions affirment que l'instauration d'une clause de participation aux bénéfices contractuelle ne prive pas les assurés de leur droit à la participation aux bénéfices telle que définie par le code des assurances et qu'en conséquence, seule la clause la plus favorable s'appliquera.

La réponse à la 2ème question relative à l'équité dans le partage des actifs sera faite au Conseil dans sa séance du 9 mars.

Les résolutions de l'Assemblée générale de juin 2022 afférentes aux modifications des clauses de participation aux bénéfices ne seront adoptées par le Conseil du 9 mars qu'après que celui-ci se soit assuré de l'équité du partage des actifs. Si les résolutions sont adoptées, ces modifications prendront effet en 2023.

Même si ces travaux seront plus amplement relatés dans le rapport annuel de l'exercice 2022, les travaux ont pour une bonne partie été réalisés au cours de l'exercice 2021.

Ces travaux ne concernent pas les contrats de retraite souscrits par l'ANDECAM, c'est-à-dire les contrats Accordance et Prédiagri. En effet, au cours du 2ème semestre 2021, l'assureur a informé l'ANDECAM que ces contrats seraient transférés auprès d'un autre assureur filiale du groupe Crédit Agricole Assurances, créé spécifiquement pour assurer les engagements longs de la retraite. Ce nouvel assureur est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire créé par la loi, qui bénéficie d'un régime prudentiel plus adapté aux engagements de retraite. S'agissant de contrats plus longs et surtout n'ayant pas de possibilité de rachat avant terme, le nouvel assureur pourra procéder à une allocation d'actifs plus diversifiée que celle qui adosse les engagements de l'assurance vie. PREDICA souhaite lui transférer l'ensemble de ses engagements de retraite, comme la loi l'y autorise.

L'ANDECAM a été consulté pour avis seulement puisque le transfert des contrats retraite n'entraîne aucune modification des contrats et donc pas d'intervention du souscripteur de ces derniers. Le transfert de portefeuille de contrats est une procédure prévue par le code des assurances soumise au contrôle et à l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution. C'est l'ACPR qui s'assure, avant de donner son agrément, que les droits des assurés transférés sont préservés.

Néanmoins, au cours du dernier semestre 2021, et s'agissant de contrats souscrits par l'ANDECAM, le Conseil a suivi attentivement ce projet, c'est pourquoi il nous semblait important d'en dire un mot dans ce rapport consacré à l'exercice 2021.

Le nouvel assureur sera filiale à 100 % de Crédit Agricole Assurances, lui-même filiale à 100 % de Crédit Agricole SA.

Si l'ACPR agréé le transfert des contrats de retraite, il sera effectué avant le 1^{er} janvier 2023.

Même si l'ACPR surveille, avec la compétence qui est la sienne, la préservation des droits des assurés transférés, l'ANDECAM a demandé à être tenu régulièrement informé.

2. La gestion financière de l'assureur :

. La stratégie financière de PREDICA au regard du contexte économique et financier,

. La politique de provisionnement et de rémunération des contrats de type « épargne ».

☒ *L'annexe 1 du présent rapport moral et financier récapitule les thèmes évoqués lors de chacune des séances du Conseil d'administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2021.*

II. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES CONTRATS SOUSCRITS PAR L'ANDECAM

1. Les adhérents de l'ANDECAM face au marché en 2021

1.1 Le marché de l'assurance vie en 2021

Le marché de l'assurance vie et capitalisation a enregistré en 2021 une hausse de 30 % des cotisations (151,1 milliards d'euros). Cette hausse est plus importante pour les contrats individuels (+32 %, à 136,1 milliards d'euros) que pour les contrats collectifs (+12 %, à 15,0 milliards d'euros). Cette forte évolution est à mettre en perspective de la baisse des cotisations en 2020 (-20 %) engendrée par la crise sanitaire. En comparaison avec l'année 2019, les cotisations sont en hausse de 5 %.

A fin décembre, les versements sur les supports unités de compte sont en très forte hausse (+44 %, à 58,5 milliards d'euros) tout comme les versements sur les supports euros (+22 %, à 92,6 milliards d'euros). La part des supports unités de compte dans l'ensemble des cotisations s'établit à 39 % pour l'année 2021 (35 % pour l'année 2020).

En 2021, les prestations sont en hausse de 7 % par rapport à l'année 2020, à 127,4 milliards d'euros (en hausse de 4 % par rapport à l'année 2019). En 2021, les prestations représentent, sur un an, 7,2 % des encours (6,9 % à fin 2020).

La collecte nette s'établit à +23,7 milliards d'euros. Elle est positive pour les supports unités de compte (+34,7 milliards d'euros) et négative pour les supports euros (-11,0 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 876 milliards d'euros à fin décembre 2021, en progression de 4 % sur un an (+80 milliards d'euros).

1.2 La position des bancassureurs

La part de marché des bancassureurs en collecte représente 62,1% en 2021, contre 61,9% en 2020.

PREDICA, l'assureur de nos contrats groupe, est l'un des premiers assureurs du marché français.

2. Analyse des adhésions aux contrats souscrits par l'ANDECAM et des flux en 2021

2.1 Les adhésions

A fin 2021, l'ANDECAM compte 5 385 084 adhérents dont 71 954 auprès de PACIFICA.

547 109 adhésions nouvelles à des contrats ANDECAM ont été enregistrées en 2021 dont 5 583 contrats souscrits auprès de PACIFICA (complémentaire santé Madelin).

Nombre d'adhésions 2021 sur les principaux contrats souscrits auprès de PREDICA

Produits « Epargne - Retraite »	Nombre d'adhésions nouvelles
Predissime 9 série 2	282 166
Floriane 2	72 531
ANAE	19 413
Floripro	1 360

Produits « Prévoyance »	Nombre d'adhésions nouvelles
Garantie obsèques	134 770
Valeur Prévoyance	16 546
Protection revenus PRO et AGRI	7 744
Vers l'Autonomie	1 391

2.2 Les primes versées en 2021

Les primes des contrats d'assurance vie de type « épargne » souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 12 550 M€ en hausse de 32,6%.

Contrats exclusivement en euros	Contrats multisupports
523 M€	12 027 M€ (7 566 M€ / support euros et 4 461 M€ / supports UC)

Pour les contrats prévoyance souscrits auprès de PREDICA, les primes versées s'élèvent à 706 M€ (hausse de 11%), dont 571 M€ en prévoyance décès (hausse de 18%).

2.3 Les encours sur les contrats d'assurance vie de type « épargne »

Ils représentent 172 878 M€ à la fin de l'année 2021 soit une progression de 3,3% par rapport à 2020. Les UC représentent 37 236 M€, soit 22% des contrats en cours et 28% des contrats multisupports.

Contrats exclusivement en euros	Contrats multisupports
37 807 M€	135 071 M€ (97 835 M€ / support euros et 37 236 M€ / supports UC)

2.4 Les prestations versées (rachats et décès)

Les prestations versées sur les contrats d'assurance vie de type « épargne » souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 10 219 M€.

Les prestations versées sur les contrats prévoyance souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 274 M€, dont 189 M€ en prévoyance-décès.

3. Récapitulatif des frais prélevés sur les principaux contrats ouverts à la commercialisation

	Frais contractuels sur versements	Frais de gestion par an *

Predissime 9 Série 2	3 %	0,60 % maximum (support euros) 0,85 % maximum (supports en unités de compte)
Floriane 2	2,5 %	0,80 % maximum (support euros) 0,96 % maximum (supports en unités de compte)

* sur l'encours

L'ANDECAM et l'assureur ont introduit des frais sur versements plus faibles pour tenir compte de la baisse des rémunérations du fonds euro.

Il s'avère que le taux moyen prélevé est de moins de 1 %.

4. Rémunérations allouées sur l'exercice 2021

Produit « Epargne » en euros	Taux 2021 (net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux)
Confluence	0,50%
Predige	0,50%
Florige	0,50%
Prediplus	0,50%
Prediane	0,50%
Accordance	1,60%
PER	0,50%

Il convient de rappeler qu'une partie de ces contrats (les plus anciens) bénéficie de taux garantis à 4,50% ou 3,50% avant frais de gestion. Le taux moyen de rémunération des mono supports euros sont donc très supérieur aux taux indiqués dans le tableau.

Produit « Epargne » support « euros » du contrat en UC	Taux 2021 (net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux)
Predissime 9	0.70%
Predissime 9 Serie 2	0.65%
Optalissime	0.70%
Carissime	0,50%
Accordance multisupports	1,60%
Espace Liberté 3	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	1,00%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	1,20%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	1,30%
Floriane	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	0,90%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	1,10%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	1,20%
Floriane 2	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	0,85%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	1,05%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	1,15%
ANAE	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	1,00%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	1,20%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	1,30%
Cap Découverte	0,60%
Prediagri	1,70%

La rémunération affectée aux contrats relève d'une décision de l'assureur et ne tient pas compte de la PAB préférentielle. Bien entendu, l'ANDECAM examine attentivement les taux servis et en discute avec l'assureur.

5. La commercialisation et la gestion administrative des contrats

Il convient de rappeler que l'ANDECAM n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits. Elle n'a d'ailleurs ni la volonté, ni la capacité juridique de le faire.

La distribution des contrats souscrits par l'ANDECAM se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire pour la majorité d'entre eux par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Les Caisses régionales ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser l'assurance. C'est le distributeur qui remet la notice d'information lors de l'adhésion au contrat.

L'ANDECAM n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégataires de gestion.

L'ANDECAM a confié à, l'assureur de vos contrats d'assurance, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats d'assurance souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'ANDECAM, l'envoi des convocations à son Assemblée générale et des éventuelles informations sur l'association.

6. Questions, réclamations et contentieux

L'ANDECAM se renseigne une fois par an sur l'état des réclamations et des contentieux relatifs aux contrats qu'elle a souscrit avec les assureurs.

PREDICA gère un portefeuille de contentieux d'environ 450 dossiers dont 298 souscrits auprès de l'ANDECAM, et reçoit une centaine d'assignations par an (127 pour l'année 2021). Ce nombre reste faible au regard du nombre de contrats souscrits. Les motifs de contentieux les plus importants en épargne sont relatifs à des contestations sur le règlement des prestations (28,64%), et la remise en cause de la validité du consentement (33,67%). Le taux de contentieux relatif aux contrats de retraite individuelle est de 2,63%. En prévoyance, sur les 63 dossiers en cours, les refus de garantie représentent le motif le plus récurrent (55,55%), suivi par les demandes d'expertise (20,63%).

7. Les contrats fermés et les nouveaux contrats ouverts à la commercialisation en 2021

Au cours de l'année 2021, les contrats Valeur Prévoyance et Valeur Prévoyance Plus ont été fermés à la commercialisation dans le cadre de la rénovation et de la simplification de l'offre de prévoyance décès.

Par ailleurs, deux nouveaux contrats groupe Protection revenus Pro Essentiel 2 et Protection revenus Pro Optimum 3 ont été souscrits par l'ANDECAM afin d'offrir des contrats à une clientèle de micro-entrepreneurs non éligible au régime fiscal Madelin. Un nouveau contrat Valeur Prévoyance Multipartenaire a également été souscrit par l'ANDECAM à destination des clientèles personnes morales.

8. Les modifications apportées aux contrats en 2021

Les adhérents sont préalablement informés des modifications de leurs contrats conformément aux dispositions du Code des assurances. L'ANDECAM a donné mandat à PREDICA pour communiquer l'information aux adhérents.

Les modifications présentées au Conseil d'administration ont porté sur les points suivants :

8.1 Les enrichissements de nouveaux supports

Il s'agit essentiellement de supports dont la commercialisation est limitée dans le temps (supports à fenêtre). L'ANDECAM vérifie les caractéristiques de ces supports, proposés par PREDICA.

8.1.1. Nouveaux fonds à formule (FAF)

Des Fonds à Formule (FAF), ont été proposés, soit pour tous les marchés avec des supports à capital protégé à l'échéance, soit pour la Clientèle Patrimoniale et la clientèle intermédiaire en capacité de prendre une part de risque. Ce sont des offres apportant à la fois une réponse aux clients sécuritaires (souhaitant protéger leur capital tout en participant au rebond des marchés) et une opportunité de réemploi aux clients détenant des FAF arrivants à échéance. Il s'agit de FAF avec une protection du capital jusqu'à 85%, hors frais liés au contrat d'assurance vie. Ces fonds ont été proposés aux contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Floriane, Floriane 2, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, Floripro

A ces offres s'ajoutent de « petites séries ». Ce sont des fonds construits en fonction des opportunités de marché, apportant une réponse aux clients prêts à prendre un risque de perte en capital pour rechercher de la performance et souhaitant diversifier leur capital.

Il s'agit des FAF présentant un risque plus élevé en contrepartie d'un rendement potentiel plus important. Ces fonds ont été proposés sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro et Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE, Predissime 9 et Predissime 9 Série 2.

Afin de s'inscrire dans le cadre des enjeux sociétaux en matière de finance durable et de permettre aux assurés de bénéficier de la possibilité d'investir dans un support à formule promouvant des caractéristiques environnementales, un nouveau fonds à formule a également été mis disposition des clients de la Banque Privée.

Le fonds à formule Sélection France environnement, géré par Amundi, a été proposé au dernier trimestre 2021 sur les contrat Espace Liberté 2, Espace Liberté 3 et Anaé. La formule, d'une durée maximale de 8 ans est susceptible d'être remboursée en année 2, 4, 6 ou 8, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'indice Euronext® CDP Environment France EW Decrement 5% ("l'Indice"), indice composé de 40 entreprises françaises du SBF 120, parmi les 100 entreprises les plus importantes en terme de capitalisation boursière, les plus respectueuses de l'environnement. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Le fonds est géré de manière indiciaire par rapport à l'Indice par le biais d'une réplication directe en investissant la quasi-totalité de son actif dans les actions de l'Indice. Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40% à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale l'assuré subit alors une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice.

8.1.2 Nouveaux supports obligataires

. Une unité de compte obligataire structurée, CA Indicia Euro Protect 95, commercialisée seulement au premier et au deuxième trimestres en raison du contexte de marché, et dont la performance dépend de l'évolution de l'Indice Euro Stoxx® 50, avec une protection partielle du capital à l'échéance à hauteur de 95%.

Ces supports sont proposées sur les contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Optalissime Option1, Assurance Fonds Opportunité, Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté, ANAE.

Une nouvelle unité de compte obligataire structurée, Impac Transition by CA a également été commercialisée sur plusieurs période au cours de l'année 2021 pour les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE.

Il s'agit d'un « titre de créance vert » émis par CACIB, destiné à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif. L'objectif de ce support est de soutenir des entreprises et projets possédant de hautes performances environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») et qui jouent un rôle important dans la transition énergétique grâce à un investissement indirect fléché vers le portefeuille de prêts verts du Crédit Agricole CIB.

Le montant remboursé à l'échéance n'est pas directement lié à la performance du portefeuille de prêts verts de Crédit Agricole CIB, mais dépend d'une formule liée à la performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 5% Decrement (net) EUR. Cet indice sélectionne 30 titres français parmi l'ensemble des capitalisations boursières françaises, selon leur notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance). Les dividendes nets des valeurs qui composent l'Indice sont réinvestis dans l'Indice et un montant prédéterminé de 5% par an est retranché du niveau de l'Indice. Si la formule n'a

pas été réalisée par anticipation aux dates prévues, et si à l'échéance la performance finale de l'indice est en baisse de 40% ou plus, l'assuré subit une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice.

8.2 Les autres aménagements apportés

8.2.1 Ajout d'un nouveau support parmi les supports qui ne valorisent pas quotidiennement

Dans le cadre de la diversification de l'offre de supports en unités de compte, une nouvelle catégorie de support qui ne valorise pas quotidiennement a été ajoutée comme unité de compte en 2020 pour les contrats de la Banque privée. Il s'agit d'une société par action simplifiée répondant à la qualification « d'Autres FIA au sens de l'article L 214-24-III du Code monétaire et financier » (ci-après « autres FIA »), dénommée Amundi Energies Vertes, dont l'objet est de détenir, des participations dans des actifs principalement éoliens, solaires et/ou hydrauliques dans la zone Euro.

Ce support, comme les autres supports qui ne valorisent pas quotidiennement de type FCPR, ou société civile de type « autre FIA » est soumis au sein du contrat d'assurance vie à des limites d'investissement et des contraintes de désinvestissement qui lui sont propres.

La commercialisation du support Amundi Energie Verte proposé dans les contrats Espace Liberté 2 et Espace Liberté 3 et ANAE initialement du 23 juin 2020 au 16 juin 2021 a été prolongée par une nouvelle période se terminant le 16 décembre 2021.

Le FCPR Mégatendances a également bénéficié d'une nouvelle période de commercialisation du 1^{er} janvier 2021 au 16 juin 2021.

8.2.2 Intégration d'un support immobilier qui ne valorise pas quotidiennement, à caractère durable

Afin de répondre à la demande d'une diversification de l'offre de supports immobiliers, une nouvelle société civile à capital variable, la Société civile Amundi Immo durable, bénéficiant d'un label ISR (investissement socialement responsable) a été intégrée dans un premier temps dans les contrats destinés à la clientèle patrimoniale, Floriane formule Premium, Floriane 2 Formule Premium, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3 et Anaé, à compter du 17 septembre 2021.

Puis dans un second temps, Predica a proposé au Conseil d'Administration de l'ANDECAM qui l'a accepté, d'étendre la commercialisation de ce support immobilier à la clientèle intermédiaire, afin d'élargir l'offre actuelle de support immobilier plus restreinte dans ces contrats. Ce support sera proposé en 2022 dans les contrats Predissime 9, Prédissime 9 Série 2, Floriane et Floriane 2 (formules Access) et Floripro.

Ce support, comme les autres supports qui ne valorise pas quotidiennement, présente des restrictions sur certains actes de gestion au sein des contrats d'assurance vie.

8.2.3 Evolution des notices d'information relative au fonctionnement des supports qui ne valorisent pas quotidiennement

L'évolution des notices d'information des contrats proposant des supports qui ne valorisent pas quotidiennement prendra effet au mois de juin 2022. Suite à l'ajout de nouvelles typologies de supports de cette catégorie autorisé par la résolution votée en Assemblée Générale en 2019, les règles d'investissement et de désinvestissement sont désormais adaptées compte tenu des spécificités de fonctionnement propres à ces supports. L'information des assurés sur ces évolutions a été réalisée avec l'envoi du relevé annuel de l'exercice 2021 pour l'ensemble des contrats proposant ce type de supports.

8.2.4 Baisse des frais de gestion sur le support en euros des contrats Floriane (formule Access), Floriane 2 (formule Access) et Floripro.

En formule Access des contrats Floriane et Floriane 2, les frais de gestion du support en euros sont de 1%. Ces frais de gestion sont également de 1% pour le contrat Floripro, lorsque la somme des versements diminuée des rachats partiels est inférieure ou égale à 99 999,99 €.

Ces frais de 1% apparaissant aujourd'hui élevés.

L'ANDECAM et Predica ont pris la décision de baisser les frais de gestion du support en euros de 1% à 0,80%. Afin que cette baisse puisse s'appliquer dès l'exercice 2021 et être constatée par les adhérents dans leur relevé annuel de l'exercice 2021, la mise en œuvre de cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'ANDECAM, elle sera toutefois présentée par une résolution à l'Assemblée générale de 2022.

8.2.5. Evolution du contrat Florissime.

Le contrat Florissime a été commercialisé jusqu'en 2004. La gestion courante de ce contrat était déléguée à un prestataire de gestion externe, Accenture. Le contrat de gestion a pris fin au 31 mai 2021. Pour permettre la réintégration, au sein de Predica, de la gestion du contrat Florissime dans un environnement stable et sécurisé, notamment pour la gestion informatique des contrats, l'Assemblée générale de 2021 a autorisé l'évolution du contrat Florissime, pour harmoniser ses dispositions avec celles du contrat Floriane 2 (formule Premium) géré par Predica.

L'évolution du contrat Florissime, renommé Floriane 2 offre Florissime, porte notamment sur l'ajout d'options de gestion financières, les règles d'investissement et de conversion, l'ajout du dispositif de participation aux bénéfices préférentielle. Les frais qui sont propres au contrat Florissime (sur versement, sur encours, sur arbitrage) ont été conservés.

8.2.6 L'option de gestion financière « investissement progressif » est rendue compatible avec le mandat d'arbitrage

Les contrats Floriane, Floriane 2 et Floriane 2 Offre Florissime comportent l'option de gestion financière « Investissement progressif ». Cette option permet à l'adhérent de procéder, sur la durée choisie et selon une périodicité définie (semestrielle, trimestrielle, mensuelle, hebdomadaire), à des arbitrages automatiques d'un support sécuritaire (support de prélèvement) vers un ou plusieurs supports dynamiques (supports de destination).

Dans un objectif de diversification vers les supports en unités de compte dans le contexte durable de taux bas, l'assuré peut choisir d'être accompagné par un mandataire expert, en souscrivant l'option mandat d'arbitrage. Afin d'apporter plus de souplesse en période de marchés financiers élevés, Predica et l'ANDECAM ont souhaité pouvoir proposer cette option « investissement progressif » aux adhérents ayant souscrit un mandat d'arbitrage. Depuis le 18 octobre 2021, l'option de gestion financière « Investissement progressif » est éligible au mandat d'arbitrage, souscrit concomitamment à l'adhésion, ou en cours de vie du contrat sur les contrats Floriane, Floriane 2 et Floriane 2 offre Florissime. Les adhérents en ont été informés par un avenant aux dispositions applicables en présence d'un mandat d'arbitrage, qui a été joint au relevé trimestriel du mandat d'arbitrage du troisième trimestre 2021.

8.2.7. Evolution de la notice d'information suite aux réglementations PACTE et SFDR.

En application, de la loi PACTE de 2019, depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les contrats d'assurance vie multisupports doivent proposer au minimum un support en Unité de Compte (UC) labellisé ISR ou Greenfin, ou support en Unité de Compte Solidaire.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les contrats devront proposer au moins un support en Unité de Compte ISR, un support en Unité de Compte Greenfin, et un support en Unité de Compte solidaire.

Les contrats multisupports proposés par Predica ont fait l'objet d'ajouts de supports pour répondre à ces nouvelles dispositions.

Par ailleurs, la réglementation européenne SFDR (pour « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ») vise à renforcer l'information et la transparence sur l'investissement durable, et impose notamment de délivrer des informations complémentaires aux assurés sur les caractéristiques en matière de durabilité des investissements réalisés par l'assureur dans le cadre du support en euro, ou par les sociétés de gestion dans le cadre des supports financiers adossés aux unités de compte. Dans ce cadre, deux articles du Règlement SFDR permettent d'identifier les fonds mettant en œuvre des caractéristiques durables, l'article 8 concernant des produits promouvant des caractéristiques ESG, et l'article 9 concernant des produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

La réglementation impose ainsi de délivrer des informations complémentaires relatives à chaque type de support concernés, et d'indiquer le pourcentage de fonds relevant de ces différentes catégories réglementaires.

Predica a ainsi fait évoluer la notice d'information pour prendre en compte ces nouvelles obligations, en ajoutant une annexe concernant les informations relatives à la politique d'investissement pour le support en euro, et a intégré les modalités d'accès aux informations relatives aux supports en unités de compte présents au guide des supports, ainsi que les proportions requises, dans ce guide annexé à la Notice d'information.

8.2.8 Evolution des contrats groupe prévoyance et santé

Aucune évolution notable des contrats de groupe de Prévoyance et du produit TNS n'a été réalisée en 2021.

III. EXAMEN DE LA GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR

☒ Pour une meilleure compréhension des termes utilisés ci-après, vous pouvez vous reporter au glossaire figurant en annexe 4 du présent rapport moral et financier.

1. Répartition des placements

1.1 Portefeuille obligataire

L'économie mondiale a fortement rebondi en 2021 après le très important choc de 2020. Les progrès de la vaccination ont permis une normalisation graduelle de l'activité, quoiqu'à des rythmes très variables suivant les pays, et non sans épisodes temporaires de nouvelles restrictions au fil des vagues successives du Covid-19. L'effet cumulé du rétablissement de la demande et d'une offre perturbée a porté, presque partout, l'inflation à des niveaux très élevés. En fin d'année, les grandes banques centrales des économies avancées ont annoncé un allègement progressif de leurs mesures de soutien, celles des économies émergentes ayant déjà durci leurs politiques monétaires. Dans ce contexte, les taux souverains ont enregistré une forte hausse. Le taux allemand à 10 ans a clôturé 2021 à -0,18% soit une hausse annuelle de 40bps. Le US à 10 ans a augmenté de 60bps pour atteindre 1,5%. Les marchés actions affichent globalement une belle performance malgré les divergences marquées entre marchés développés (+22,5%) et les marchés émergents (-2,3%), notamment la Chine (-22,7%) et le Brésil (-18%).

Le volume total des investissements obligataires s'est établi à 13,8 Md€ (16% Etat, 6% Agences et Supranationaux et 78% Crédit Corporates et Financières, avec une répartition par notation de 1% de AA, 39% de A, 54% de BBB et 6% de notations inférieures à BBB- ou non notées), intégralement à taux fixe pour un taux de rendement moyen de 0,88% et une maturité moyenne à l'achat de 12 ans.

1.2 Portefeuille actions

L'année 2021 a été caractérisée par une forte hausse des marchés actions, particulièrement au premier semestre. Dans ce contexte l'exposition en actions et opc actions cotées a été augmentée de 1,2 Md€ en VNC au cours de l'année.

Par ailleurs des mouvements d'arbitrages ont été opérés afin de prendre en compte les différences de performance et de perspectives bénéficiaires des actions cotées, mouvements qui ont engendré des réalisations de moins-values à hauteur de -0,1 Md€.

Le niveau d'exposition du portefeuille de PREDICA aux actions et opc actions cotées en valeur de marché à fin 2021 ressort à 7,6%.

1.3 Diversification des investissements

A fin 2021, les autres actifs de diversification se composent principalement de placements immobiliers (8,1% en valeur de marché) de placements en *Private Equity et en Infrastructure* (5,4% en valeur de marché).

2. Les contrats en unités de compte (UC)

L'encours total des placements pour le réseau des Caisses régionales dont la quasi-totalité des contrats sont souscrits par l'ANDECAM, en représentation des contrats en unités de compte, atteint 41,0 Md€ fin 2021 contre 35,3 Md€ fin 2020. La nouvelle politique de collecte (mise en place de barrières destinées à limiter la collecte sur supports euros) et la hausse des marchés financiers (+28,9% pour le CAC40 en 2021) expliquent en grande partie cette hausse.

La collecte brute s'établit à 4,9 Md€.

La part des UC dans le total des encours épargne est en hausse sur un an (21% au lieu de 19% en 2020).

Par ailleurs, les encours sur les contrats UC ont bénéficié des transferts « Loi Pacte » vers les contrats multisupports. En 2021, les volumes d'opérations de transferts Pacte ont atteint 2,1 Md€ pour ce qui concerne les Caisses régionales, avec environ 39% réalloués sur des supports en UC.

3. Une gestion actif-passif axée sur l'évaluation et la maîtrise des risques

La gestion financière de la compagnie s'appuie sur un dispositif de limites en termes de risques et fait l'objet d'une validation à la fois par les instances de la compagnie et celles du groupe Crédit Agricole. Ces limites concernent notamment les risques de contrepartie et les risques de marché (risque de taux, risque actions, risque de liquidité) auxquels est confrontée la compagnie.

La gestion des risques de marché est effectuée au moyen de la gestion actif-passif dont l'objectif est de veiller aux équilibres financiers et bilanciaux de la compagnie d'assurances afin :

- de garantir le respect des engagements pris envers les assurés,
- d'optimiser la gestion des fonds propres,
- de maintenir de façon dynamique une rentabilité sur la durée.

Pour ce faire, la gestion actif-passif s'appuie sur un modèle interne avec lequel des *stress scénarios* et le calcul de l'exigence en capital sont évalués.

4. Le taux de rendement moyen des actifs

Le taux de rendement moyen des actifs (i.e. TRMA) sur l'année 2021 s'établit à 2,44% en hausse de 30 points de bases en 1 an. L'évolution du rendement moyen servi aux assurés est cohérente avec la baisse des marchés des taux. La politique de renforcement de la PPE a été maintenue.

5. Perspectives

La politique de placements 2022 prévoit le maintien d'une collecte nette sur le fonds en euros légèrement négative et un montant de flux à placer légèrement supérieur au montant des remboursements obligatoires de l'année. L'allocation des flux proposée est de l'ordre de 83% en actifs obligataires et de 17% en actifs de diversification permettant au final une légère augmentation de la part des actifs de diversification au cours de l'année.

S'agissant des actifs de diversification, les perspectives de rendement à moyen terme restent supérieures à celles des actifs obligataires. Les investissements dans ce type d'actifs seront poursuivis, notamment en actions cotées d'infrastructure et sur des actifs non cotés (Private Equity et Infrastructure). Les couvertures sur les actions cotées seront renouvelées.

IV. COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe 2. Ils appellent quelques commentaires.

1 Faits marquants de l'exercice

L'ANDECAM a mené un projet informatique afin de disposer d'un système de vote électronique pour ses assemblées. L'objectif est à la fois de moderniser le parcours des adhérents et de faciliter leur accès aux assemblées.

Cette nouvelle solution permettra d'améliorer la visibilité de la convocation de l'assemblée et de digitaliser le retour des pouvoirs et le vote en amont de l'assemblée.

Elle sera mise en service dès le premier semestre 2022, pour être opérationnelle lors de l'assemblée du 08 juin.

Pour financer ce projet, l'ANDECAM a souscrit un emprunt de 100 000 € en septembre 2021, avec un taux d'intérêt à 0,56% et remboursable sur cinq ans.

2. Indemnités allouées aux administrateurs

L'Assemblée générale du 5 juin 2007 a fixé les indemnités allouées aux administrateurs en raison du temps passé pour participation effective aux réunions du Conseil d'administration de la façon suivante :

- une indemnité de 150 euros par administrateur et par réunion,
- une indemnité de 300 euros pour le Président par réunion.

En 2021, les indemnités versées aux administrateurs s'élèvent à 8 100 euros au total.

2. Produits et charges 2021

Produits 2021 = 143 664,12 euros

	2021	2020
Cotisations ANDECAM	143 291,36	142 566,42
Revenus des intérêts bancaires	372,76	386,28
Total Produits	143 664,12	142 952,70

Charges 2021 = 83 136,26 euros

Charges	2021	2020
Frais d'assurance	12 476,00	11 996,55
Travaux administratifs (juridique / comptable)	51 797,25	59 441,95
Honoraires Comm aux comptes	3 618,39	3 530,12
Cadeaux (couronne obsèques)	300,00	0,00
Site Internet	1 125,00	0,00
Frais de déplacements / Missions	3 756,44	3 399,01
Organisation AG	0,00	5 130,21
Frais de tenue de compte et intérêts	1 307,89	463,83
Indemnités de présence	8 100,00	10 500,00
Intérêts bancaires	139,23	0,00
Pénalités pour défaut d'affranchissement	516,06	0,00
Total charges	83 136,26	94 461,67

Les dépenses, d'un montant de 83 136,26 euros sont en légère baisse par rapport à 2020 (94 461,67 euros).

Cette année encore, les charges restent faibles par rapport à 2019 du fait de l'absence d'organisation d'AG annuelle en raison de la crise sanitaire.

Les principales dépenses sont :

- Les primes d'assurances pour 12 476,00 euros contre 11 996,55 euros en 2020 (+4%)
- Les frais de déplacement et de missions de 3 756,44 euros contre 3 391,01 euros (+11%)

- Il n'y a pas eu de frais de réception liés à l'organisation de l'Assemblée générale (réservation des salles et cocktail) alors qu'en 2020 ils étaient de 5 130,21 euros (-100%),
- Les travaux administratifs qui passent à 51 797,25 euros contre 59 441,95 euros en 2020 (-13%).
- Les honoraires des commissaires aux comptes : 3 618,39 euros contre 3 530,12 euros (+ 3%)
- Les indemnités de présence qui passent à 8 100 euros contre 10 500 euros (-23%)
- L'actualisation du site internet pour 1 125 euros en 2021.

3. Résultat de l'exercice 2021 :

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 60 527,86 €, représentant la différence entre les produits (143 664,12 euros) et les charges (83 136,26 euros).

Il est proposé à l'Assemblée générale que l'intégralité du résultat d'un montant de 60 527,86 euros soit affecté en report à nouveau qui passerait de 205 332,99 euros à 265 860,85 euros.

4. Budget prévisionnel 2022 :

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2022 intègre les conséquences financières du projet « vote électronique », en particulier sur :

- Travaux ESAT passant à 13.000 €
- Travaux administratifs CAAS : 46.000 €
- Utilisation de l'outil GEDIVOTE : 72.000 €
- Amortissement de l'investissement immobilisé : 32.263 €

Il s'agit de frais récurrents. Les dépenses de l'Association étant désormais durablement à un niveau plus élevé, cela justifie qu'il soit proposé à l'Assemblée Générale de porter la cotisation annuelle à 4 centimes d'euros par adhésion en cours et par an.

Les autres postes de dépenses font l'objet d'une estimation prudente selon les montants observés les années précédentes, hors contexte de crise sanitaire.

	ANNEE 2021	ANNEE 2022	Variation en €
	Réelles	Estimation	
Charges			
Frais d'assurance	12 476,00	12 500,00	24,00
Quotidien Juridique	0,00	500,00	500,00
Travaux administratifs (juridique /comptabilité, ...)	51 797,25	59 000,00	
- dont Prestations CAAS année N	41 249,00	46 000,00	4 751,00
- dont Prestations ESAT année N	10 847,46	13 000,00	2 152,54
Honoraires Commissaires aux comptes	3 618,39	3 650,00	31,61
Cadeaux (couronne obseques)	300,00	500,00	200,00
Site internet	1 125,00	1 500,00	375,00
GEDIVOTE Maintenance annuelle outil Vote électronique		72 000,00	72 000,00
Frais de déplacements / Missions	3 756,44	12 000,00	8 243,56
Amortissement outil Vote électronique mis en service T1-2022	0,00	32 263,00	32 263,00
Frais de tenue de compte et intérêts	1 307,89	500,00	-807,89
Indemnités de présence	8 100,00	11 000,00	2 900,00
Intérêts sur emprunt	139,23	500,00	360,77
Pénalités pour défaut d'affranchissements	516,06	500,00	16,06
Total Charges	83 136,26	206 413,00	123 009,65

5. Mandat du commissaire aux comptes :

L'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2018 a nommé le cabinet ORCOM en qualité de commissaire aux comptes de l'association pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.



ANNEXES

ANNEXE 1 :
Synthèse de l'activité du Conseil d'administration au cours
de l'exercice 2021

Date	CA du 20.01.2021	CA du 10.03.2021	CA du 20.05.2021	CA 17.09.2021	CA 10.11.2021
Nombre de membres présents	10 sur 12	11 sur 12	11 sur 12	9 sur 12	10 sur 12
Evolution du Conseil d'administration	Aucune	Aucune	Fin du mandat d'Administrateur de Philippe CORMARY Début du mandat d'Administratrice d'Elisabeth EYCHENNE Désignation de Georges REVOLIER, Administrateur, Vice-Président du Conseil	Aucune	Aucune
Bilan Point activité	Activité à fin décembre 2020	Activité à fin janvier 2021 - Tendances février 2021	Activité à fin mars 2021	Activité à fin juillet 2021	Activité à fin septembre 2021
Actualité réglementaire Environnement économique Politique financière	Aucune	Aucune	Information du Conseil sur la modification des modalités de résiliation des contrats d'assurance par l'adhérent	Aucune	Aucune
Ajouts supports	Aucun	<u>A compter du 12 mai 2021</u> : Floriane 2 (toutes formules) : 4 ajouts Floriane 1 & 2 (toutes formules), Espace Liberté 1&2&3 (toutes formules), Anae (toutes formules) : 4 ajouts <u>A compter du 23 juillet 2021 :ajout d'une nouvelle UC immobilière : Amundi Immo Durable</u> : Floriane (Premium), Floriane 2 (premium), Espace Liberté (1,2 &3), Anaé	<u>A compter du 22 juillet 2021</u> : Ajout de 1 support sur Floriane 1 & 2 (toutes formules), Espace Liberté 1, 2 & 3 (toutes formules), Anae (toutes formules), Floripro Ajout de 1 support sur Floriane 1 & 2 (Access), Anae (Essentielle), Floripro Ajout de 3 supports sur Floriane 1 & 2 (toutes formules), Anae (toutes formules), Espace Liberté 1,2 & 3 Ajout de 1 support sur Floriane 1 & 2 (Access) <u>Accord du Conseil pour l'introduction d'un FAF responsable</u> <u>Ajout du FCRP Amundi Fleurons des Territoires à compter de septembre 2021 sur Espace Liberté 1, 2 & 3, Anae (Premium & Excellence)</u>	<u>A compter du 03 novembre 2021</u> : Ajout de 4 supports sur Anae (Premium & Excellence), Floriane 1 & 2 (Prmium), Floriane Offre 2 Florissime, Espace Liberté 1, 2 & 3, Eloquence Capitalisation, Floripro, Floriagr Ajout de 2 supports sur Anae (Premium) Ajout de 1 support sur Anae (toutes formules), Espace Liberté 1, 2 & 3 et Floriane 1 & 2 (toutes formules), Floriane2 offre Florissime	<u>A compter du 24 février 2022</u> : Ajout de 10 supports sur Espace Liberté 1, 2 & 3, Floriane 1 & 2 (toutes formules), Floriane 2/Offre Florissime et Anae (toutes formules), Contrat Solidaire, Predissime 9 VI Série 2
Adaptation des produits	Aucune	Baisse des frais de gestion Euros de la	Validation du Conseil sur l'évolution des Notices	Accord du Conseil pour l'extension d'Amundi Immo	Information du Conseil sur l'automatisation du

		formule Access r	d'Information relative au fonctionnement des supports qui ne valorisent pas quotidiennement	<p> durable à la clientèle intermédiaire</p> <p>Option « Investissement progressif » adossée au mandat d'arbitrage Floriane, Floriane 2/ Floriane 2 offre Florissime</p> <p>Baisse des frais du support Euros pour Floripro</p>	changement de formule Access vers Premium pour les contrats Floriane toutes séries
Souscription nouveau contrat	Aucun	<p>Accord du Conseil pour la souscription du nouveau Contrat Valeur Prévoyance Multipartenaire</p> <p>Accord du Conseil pour la souscription des contrats Protection Revenus Pro Essentiel 2 et Protection Revenus Pro Optimum 3</p>	Aucun	Aucun	Aucun
Informations sur les contrats	Aucune	Présentation de la performance de la gestion conseillée sur l'exercice 2020	<p>Information du Conseil sur la seconde période de commercialisation du contrat Amundi Energie Verte de juillet 2021 à décembre 2021 pour Espace Liberté 1, 2 & 3, Anae</p> <p>Information du Conseil sur l'arrêt de la commercialisation des offres de prévoyance décès Valeur Prévoyance et Prévoyance +</p>	Rétrospective des ajouts de garantie sur les contrats multisupports après le remplacement des taux techniques par une garantie de valeur de rachat – Accord du Conseil pour la signature des avenants correspondants	Aucune
Vie sociale de l'association	<p>Projet de modification des statuts – Compte-rendu du Groupe de travail</p> <p>Point d'information sur le Projet de digitalisation de la participation en Assemblée générale</p>	<p>Arrêté des comptes 2020</p> <p>Arrêté des projets des résolutions</p> <p>Arrêté du Rapport moral et financier – Exercice 2020</p> <p>Premiers retours sur les coupons réponses – Participation à l'Assemblée générale</p> <p>Point d'information sur le Projet de digitalisation de la participation en Assemblée générale</p>	Retour sur l'AG du 20 mai 2021	<p>Point d'information sur le Projet de digitalisation de la participation en Assemblée générale</p> <p>Assemblée générale 2022</p> <p>Calendrier 2022</p>	<p>Assemblée générale 2022 – Projet de convocation dans les TFA</p> <p>Information du Conseil sur les échéances des mandats des Administrateurs à l'Assemblée générale 2022</p> <p>Point d'information sur le Projet de digitalisation de la participation en Assemblée générale</p> <p>Calendrier 2022</p>
Autres			Information du Conseil sur Projet Océan	<p>Présentation de la campagne FAF et UCO 2022</p> <p>Information du Conseil sur Projet JAVA</p> <p>Information sur l'évolution du Guide des supports suite aux réglementations PACTE et SFDR</p> <p>Information du Conseil sur la création d'un FRPS</p> <p>Information du Conseil sur le cantonnement des fonds propres et des fonds adossant la Prévoyance</p>	<p>Information sur l'évolution de la campagne FAF et UCO 2022</p> <p>PAB préférentielle (prorogation 2023/2025)</p> <p>Information du Conseil sur le projet de création d'un FRPS</p> <p>Information du Conseil sur le cantonnement des fonds propres et des fonds adossant la Prévoyance</p>

ANNEXE 2 :
Bilan et compte de résultat

Bilan au 31 Décembre 2021

Actif	déc-21	déc-20	Passif	déc-21	déc-20
Actif immobilisé			Fonds associatifs		
Immobilisations incorporelles			Fonds associatifs		
Frais établissement			Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Frais de recherche et de développement			Ecarts de réévaluation		
Concessions, brevets, licences, marques			Ecarts d'équivalence		
Fonds commercial			Réserves		
Autres immobilisations incorporelles			Réserves légales		
Immobilisations incorporelles en cours	215 088,00		Réserves statutaires ou contractuelles		
Avances et acomptes			Réserves réglementés		
Immobilisations corporelles			Autres		
Terrains			Report à nouveau	205 332,99	156 841,96
Constructions			Résultat de l'exercice (+ ou -)	60 527,86	48 491,03
Installations techniques, matériel et outillage			Subvention d'investissement		
Autres immobilisations corporelles en cours			Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours			Total (1)	265 860,85	205 332,99
Avances et acomptes			Autres fonds propres		
			Produits des émissions de titres participatifs		
Immobilisations financières			Avances conditionnées		
Participations			Autres		
Créances rattachées à des participations			Total (1bis)	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			Provisions pour risques et charges		
Autres titres immobilisés			Provisions pour risques		
Prêts			Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières			Total (2)	-	-
Total (1)	-	-	Dettes		
Actif circulant			Emprunts obligataires convertibles		-
Stocks et en-cours			Autres emprunts obligataires		-
Matières premières et autres approv			Emprunts, dettes aux états de crédit	95 066,74	-
En-cours de production de biens			Emprunts et dettes financières divers		-
En-cours de production de services			Avances, acomptes reçus sur commandes		-
Produits intermédiaires et finis			Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Marchandises			Dettes fiscales et sociales		-
Avances, acomptes versés sur commandes	-	-	Dettes sur immobilisations		-
Créances			Autres dettes diverses	58 545,11	52 464,43
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	861,94	-			
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	203 522,76	257 797,42			
Comptes de régularisation actif			Comptes de régularisation passif		
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance		
Total (2)	419 472,70	257 797,42	Total (3)	153 611,85	52 464,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)					
Primes de remboursements des obligations (4)					
Ecarts de conversion actif (5)			Ecarts de conversion passif (4)		
Total général (1+2+3+4+5)	419 472,70	257 797,42	Total général (1+2+3+4)	419 472,70	257 797,42

Compte de résultat 2021

Charges	déc-21	déc-20	Produits	déc-21	déc-20
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stocks			Production vendue de biens et services		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			Sous-total A: Montant net du chiffre d'affaires	-	-
Variation de stocks			Production stockée		
Autres achats et charges externes	74 380,97	83 961,67	Production immobilisée		
Impôts taxes et versements assimilés			Subventions d'exploitation		
Salaires et traitements			Reprises provisions, amort, transferts de charges		
Charges sociales			Autres produits	143 291,36	142 566,42
Dotations aux amortissements sur immobilisations			Sous-total B	143 291,36	142 566,42
Dotations aux provisions sur immobilisations			Total (1): A+B	143 291,36	142 566,42
Dotations aux provisions sur actifs circulant			Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)		
Dotations aux provisions pour risques et charges			Produits financiers		
Autres charges	8 100,00	10 500,00	De participations		
Total (1)	82 480,97	94 461,67	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)			Autres intérêts et produits assimilés	372,76	386,28
Charges financières		-	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Dotations aux amort. et aux provisions			Différences positives de change		
Intérêts et charges assimilées	139,23		Produits nets de cessions de valeurs mobilières		
Différences négatives de change			Total (3)	372,76	386,28
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits exceptionnels		
Total (3)	139,23	-	Sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles			Sur opérations en capital		
Sur opérations de gestion	516,06		Reprises sur provisions et transferts de charges		
Sur opérations en capital			Total (4)	-	-
Dotations aux amort. et aux provisions					
Total (4)	516,06	-			
Participations des salariés (5)			Total des produits (1+2+3+4)	143 664,12	142 952,70
Impôts sur les bénéfices (6)					
Total des charges (1+2+3+4+5+6)	83 136,26	94 461,67	Total des produits (1+2+3+4)	143 664,12	142 952,70
Solde créditeur : Bénéfice	60 527,86	48 491,03	Solde débiteur : Perte		
Total général	143 664,12	142 952,70	Total général	143 664,12	142 952,70

ANNEXE 3 :
LISTE DES AJOUTS DE SUPPORTS DANS LES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE

1. Nouveaux supports en unités de compte

Date accord de Coe	Débet de commercialisation	Nom de support	Société de gest	Caractéristiques	Flor	Flori	Flor	Flor	Flor	Predi	Predi	Espace	Espace	Espace	Al	Eloque	Contrat
10/03/2021	12/05/2021	Amundi Social Bonds PC	Amundi Asset Management	Obligations et autres titres de créances internationales	X	X						X	X	X	X		
10/03/2021	12/05/2021	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future - A EUR C	Amundi Luxembourg SA	NC	X	X						X	X	X	X		
10/03/2021	12/05/2021	BFT Euro Future ESG Part P-C	BFT Investment Managers	Actions pays de la zone euro	X	X						X	X	X	X		
10/03/2021	12/05/2021	Amundi Euro Liquidity - Rated SRI - E	Amundi Asset Management	Fonds monétaire	X	X						X	X	X	X		
10/03/2021	12/05/2021	Vandome Investissement	CA Indosuez Gestion	Actions internationales		X											
10/03/2021	12/05/2021	Florisime Dynamisme	CA Indosuez Gestion	NC		X											
10/03/2021	12/05/2021	Indosuez Allocation 60 C	CA Indosuez Gestion	NC		X											
10/03/2021	12/05/2021	Indosuez Allocation 30 C	CA Indosuez Gestion	NC		X											
20/05/2021	22/07/2021	Amundi Funds Global Ecology ESG - A EUR	Amundi Luxembourg SA	NC	X	X	X									X	
20/05/2021	22/07/2021	CPR Invest - Social Impact A EUR	CPR Asset Management	NC	X	X											
20/05/2021	22/07/2021	Amundi Responsible Investing - Impact Green Bonds - M	Amundi Luxembourg SA	NC	X	X						X	X	X	X		
20/05/2021	22/07/2021	CPR Invest Social Impact - A CA EUR - Acc	CPR Asset Management	NC	X	X						X	X	X	X		
20/05/2021	22/07/2021	NN (L) Global Equity Impact Opportunities 1 Cap EUR	Nn Investment Partners	NC	X	X						X	X	X	X		
11/03/2021	03/11/2021	Amundi Funds Montparnasse M Climate Solutions - A2 EUR	Amundi Luxembourg SA	Actions thèmes environnement	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X
11/03/2021	03/11/2021	Amundi Funds Montparnasse Invest European Model SRI - A2 EUR	Amundi Luxembourg SA	Actions europe	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X
11/03/2021	03/11/2021	AXA World Funds Framlington Robotech - A EUR	AXA Funds Management SA	Actions internationales	X	X	X					X	X	X	X	X	
11/03/2021	03/11/2021	BFT France Emploi ISR - PC	BFT Investment Managers	Actions françaises	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X
11/03/2021	03/11/2021	Mirova Europe Environmental Equity Fund R/A EUR	Natixis Invest Managers Int	Actions internationales												X	
11/03/2021	03/11/2021	Fidelity Funds - Global Technology Fund A - Acc - EUR	Fidelity Investments SA	Actions internationales													X
11/03/2021	03/11/2021	LO Funds - Global Climate Bond	Lombard Odier Funds Europe SA	Obligations internationales	X	X	X					X	X	X	X		
10/11/2021	24/02/2022	BFT France Emploi ISR - P	BFT Investment Managers	Actions françaises						X	X						
10/11/2021	24/02/2022	Amundi Responsible Investing - Impact Green Bonds	Amundi Asset Management	Obligations internationales													X
10/11/2021	01/07/2022	Amundi Immo Durable	Amundi Immobilier	NC						X	X						
10/11/2021	24/02/2022	Amundi France Engagement P-C	Amundi Asset Management	Actions de pays de la zone Euro						X	X						
10/11/2021	24/02/2022	BFT France Future P-C	BFT Investment Managers	Actions françaises						X	X						
10/11/2021	24/02/2022	Amundi - KBI Aggro - C	Amundi Asset Management	Actions internationales							X						
10/11/2021	24/02/2022	Morgan Stanley Investment Funds - US Advantage Fund -AH (EUR)	MSFM Fund Management IRL LTD	Actions internationales	X	X	X					X	X	X	X		
10/11/2021	24/02/2022	First Eagle Amundi Sustainable Value Fund - AE	Amundi Luxembourg SA	Actions europe	X	X	X	X				X	X	X	X	X	
10/11/2021	24/02/2022	Amundi Social Bonds - P	Amundi Asset Management	Obligations internationales						X	X						
10/11/2021	24/02/2022	Oddo BHF Active Small Cap	Oddo BHF Asset Management	Actions internationales	X	X	X					X	X	X	X		
10/11/2021	24/02/2022	Nordem SRI	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales											X	X	
10/11/2021	24/02/2022	DNCA Invest Alpha Bonds	DNCA Finance	Obligations internationales	X	X	X					X	X	X	X		
10/11/2021	24/02/2022	Quadrator SRI - AC	Montparnasse Finance	Actions de pays de la zone Euro	X	X	X			X	X	X	X	X	X		
10/11/2021	24/02/2022	BFT France Emploi ISR - PM	BFT Investment Managers	Actions françaises	X	X								X	X	X	

ANNEXE 4 : **Glossaire des termes financiers utilisés dans ce rapport**

Private equity : investissement en capital dans des entreprises non cotées

Infrastructure : investissement dans des sociétés liées aux services à la collectivité. Indifféremment, cela concerne aussi bien les infrastructures sociales (hôpitaux, écoles, équipements culturels, sportifs ...) que les « utilities » (production, transport et distribution de gaz, eau et électricité), les transports (autoroutes, réseaux ferroviaires, aéroports, ports...), mais aussi les réseaux de télécommunications (satellites, tours de transmission TV) ou encore l'environnement (efficacité énergétique, traitement de l'eau et des déchets...).

Spread de crédit : écart de taux demandé par les investisseurs pour souscrire de la dette, émise par deux investisseurs différents. Cet écart est généralement exprimé par rapport au meilleur émetteur (en zone euro : l'Etat allemand)

Constant Maturity Swap (CMS) : swap de taux dans lequel sont échangés d'une part un flux d'intérêt calculé sur un taux variable monétaire ou un taux fixe, et d'autre part un taux révisable correspondant au taux fixe applicable à un swap à moyen ou long terme dont les caractéristiques sont prédéterminées, tel que constaté périodiquement auprès de banques de référence.

Principaux sigles utilisés dans ce rapport

FAF : Les Fonds à Formules (ou Fonds à Fenêtres) sont des unités de compte proposées avec des méthodes de calcul spécifiques et des périodes limitées.

OPCI : L'Organisme de Placement Collectif Immobilier l'investissement a pour objet d'investir dans le secteur immobilier. Son cadre juridique est largement inspiré de celui des OPCVM.

OPCVM : Les Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières sont des instruments financiers mis au point par des sociétés agréées afin de gérer l'épargne selon une orientation définie à l'avance.

PAB : La Participation Aux Bénéfices est un mécanisme de distribution aux souscripteurs d'assurance vie des bénéfices réalisés grâce à leur épargne.

PPE : La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) est une réserve de participation aux bénéfices qui sera obligatoirement distribuée aux assurés.

UC : Les Unités de Compte sont des supports d'investissement composant un contrat d'assurance-vie multisupports. Les unités de compte sont majoritairement des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

UCO : Une Unité de Compte Obligataire est une unité de compte adossée à un portefeuille d'obligation

